

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Office du Commerce

Domaine de la prestation : contrôle de la qualité et contrôle technique à l'importation et à l'exportation.

Objet de la prestation : Procès-Verbal d'agréege des stations de conditionnement des fruits et légumes frais .

Conditions d'obtention

être exportateur des fruits et légumes frais

Pièces à fournir

Demande écrite pour la réunion de la commission d'agréege

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de la demande - Délivrance du procès-verbal 	<ul style="list-style-type: none"> - le demandeur - la commission d'agréege - les services de l'Office du Commerce de la Tunisie 	De 3 à 5 jours à partir de la date de dépôt de la demande

Lieu de dépôt du dossier
<p>Service : Office du Commerce de la Tunisie Adresse : 78, rue de Syrie 1002 Tunis</p>

Lieu d' obtention de la prestation
<p>Service : Office du Commerce de la Tunisie Adresse : 78, rue de Syrie 1002 Tunis</p>

Délai d'obtention de la prestation
De 3 à 5 jours à partir de la date de dépôt de la demande

Références législatives et/ou réglementaires
- Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 19 /12 / 1974